

provinces. Une telle prétention, je dois le dire, est absolument fausse. Heureusement qu'il y a eu un compte rendu intégral des délibérations où l'on voit la preuve qu'en ma qualité de premier ministre de l'Ontario, j'ai toujours demandé, voire réclamé avec instance:

...que soient reconnus les avantages particuliers dont jouit la province d'Ontario grâce à l'établissement dans cette province du bureau principal de grandes sociétés nationales et qu'un programme soit arrêté afin de distribuer à toutes les provinces les impôts versés par ces sociétés, suivant le chiffre d'affaires réalisé dans chacune, indépendamment de ce que le siège social se trouve en Ontario.

Dans nos propositions à la conférence nous avons préconisé la réalisation du projet auquel le rapport Rowell-Sirois attachait une si grande importance, et que le gouvernement fédéral n'a pas voulu étudier à la conférence, l'établissement d'un fonds national d'ajustement. Ce projet était l'un des points saillants des vœux du rapport Rowell-Sirois. Nous avons même proposé d'établir ce fonds à un niveau beaucoup plus élevé que ne le recommandait ce rapport quelques années auparavant. Pour éviter les généralités et reprendre mes termes précis, je citerai le texte de ma déclaration à la séance du 1er mai 1946 de la conférence. Ma citation est tirée du compte rendu de la conférence. J'indiquerai la fin de la citation.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député aurait-il l'obligeance d'indiquer la page?

M. Drew: Je me ferai un devoir de fournir ce renseignement au premier ministre. Le passage que je cite est tiré du compte rendu du 1er mai; je me ferai un plaisir d'en donner la page exacte.

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai ici le compte rendu et j'aimerais en suivre le texte.

M. Drew: Je me ferai un devoir de donner la page exacte. Voici la citation:

L'Ontario approuve le régime d'aide fiscale aux provinces qui, de temps à autre, ont besoin de secours spécial du fait que, leur économie n'étant ni assez étendue ni assez souple, elles ne peuvent par leurs seuls pouvoirs de libre imposition faire face aux difficultés qui surgissent.

Je répète ce que je disais alors, que même si nous proposons un mode d'administration de ce fonds national d'ajustement, ce sont les termes mêmes que j'ai employés, je crois, rien ne nous empêchait de modifier cette proposition et que nous étions disposés à accepter tout mode d'administration d'un fonds national d'ajustement que la conférence jugerait acceptable.

Quelque accord que nous signions aujourd'hui, nous ne toucherons rien d'un fonds auquel nous allons naturellement verser une très forte cotisation.

[M. Drew.]

Suivent quelques mots, puis je poursuivis en ces termes:

J'ai signalé que nous adhérons au principe d'une aide financière versée dans un fonds administré d'une manière acceptable aux provinces intéressées; nous accepterons une somme qui, après entente mutuelle, sera jugée suffisante à l'administration du fonds national d'ajustement.

A la lumière de ces paroles extraites du compte rendu, les honorables députés comprendront peut-être pourquoi je m'étonne de lire de temps à autre certaines allégations extraordinaires voulant que j'aie refusé, en ma qualité de premier ministre d'Ontario, de partager avec les autres provinces les biens que possède l'Ontario.

En outre, certaines gens qui devraient savoir mieux,—et je songe surtout à ceux qui assistaient à la conférence,—ont formulé certaines accusations. Je me permets de signaler les dernières paroles que j'ai adressées à la conférence, le jour de l'ajournement, à l'égard de la proposition du gouvernement fédéral. Voici mes paroles, comme en fait foi le compte rendu:

Je rappelle à la conférence que j'ai indiqué très clairement qu'aucune de nos propositions n'était "à prendre ou à laisser".

Voilà d'une façon générale les détails de l'affaire et l'esprit dont s'inspiraient les propositions que j'ai formulées à mon titre officiel d'alors. J'ai été également fort étonné d'apprendre que nous avons rendu difficile la poursuite de la conférence. Ceux qui n'ont pas pris la peine de le faire,—et il est évident qu'un grand nombre de députés ne l'ont pas fait,—devraient lire le compte rendu de ces délibérations. Ils constateront que, après que les diverses propositions eurent été énoncées, qu'on eut critiqué certains aspects des propositions fédérales et formulé des contre-propositions, le ministre des Finances de l'époque, qui assistait à la conférence, déclara que le gouvernement fédéral devait d'abord étudier toutes les propositions soumises et que cela prendrait du temps. Il proposa donc l'ajournement *sine die*.

Il est intéressant de noter que, juste avant la mise aux voix de la motion, M. Macdonald, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a dit ceci:

J'ose croire que M. Hsley ne veut pas laisser entendre par là qu'il n'y aura pas d'autre conférence.

Comme rien ne laissait supposer le contraire, nous avons adopté la motion, croyant que nous nous réunirions de nouveau, car il n'y avait pas lieu de soupçonner un seul instant qu'il n'y aurait pas d'autres entretiens, vu que le but avoué de l'ajournement était de permettre au Gouvernement d'étudier les diverses propositions.

C'est donc avec une profonde surprise et même avec indignation que j'ai appris, le